

**COMMUNAUTE DE  
 COMMUNES  
 VAL ES DUNES**  
 1 rue Guéritot  
 14370 ARGENCES  
 ☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
 13.12.2024  
 Date d'affichage  
 13.12.2024

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON (départ à 19h37), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h07), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	25
Titulaires	25
Suppléants	0
Pouvoirs	10
<b>Votants</b>	<b>35</b>
19h07 Arrivée titulaire	+1
<b>Votants</b>	<b>36</b>
19h37 Départ titulaire	-1
<b>Votants</b>	<b>35</b>
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Lydie MAIGRET (pouvoir à Marianne TURPIN), Ann BAUGAS (pouvoir à Sophie de GIBON), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), Stéphane AMILCAR (pouvoir à Claude FOUCHER), William HERFORT, Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mme Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : M. Philippe PIARD

**Délibération n° 2024 / 193**

**Objet : PETITE ENFANCE - Avenant au marché de prestation de services pour la gestion de deux relais petite enfance**

Suite à l'adhésion de la commune de Saint-Sylvain à la CDC Val ès dunes au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il convient de passer un avenant n°1 au marché de prestation de services conclu avec la fédération ADMR du Calvados pour la gestion de deux relais petite enfance, afin de modifier le périmètre d'intervention. L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide la passation d'un avenant n°1 au marché de prestation de services conclu avec la fédération ADMR du Calvados pour la gestion de deux relais petite enfance, afin de modifier le périmètre d'intervention ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,  
 Le secrétaire de séance,  
 Philippe PIARD



Le Président,  
 Philippe PESQUEREL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*